

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-23
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-trois le 31 mars	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 9	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023	
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,	
Votes contre : 0	Absents excusés : GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique donne pouvoir à Perier Marine	
Abstention : 0	Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		

Objet : Acquisition parcelles cadastrées n° B19/ B20/ B277/ ZD25/ ZE54/ ZE56

Le Maire expose au conseil municipal son attention d'acquérir des parcelles foncières suivantes :

- Parcelle cadastrée n° B 19 d'une contenance de 13530 m2
- Parcelle cadastrée n° B 200 d'une contenance de 5320 m2
- Parcelle cadastrée n° B 277 d'une contenance de 5250 m2
- Parcelle cadastrée n° ZD 25 d'une contenance de 1900 m2
- Parcelle cadastrée n° ZE 54 d'une contenance de 126 m2
- Parcelle cadastrée n° ZE 56 d'une contenance de 365 m2

Moyennant un montant global de 4560 € net vendeur.

La commune sera représentée par l'office notarial « CAPERENNE », notaires associés : 104 rue du Potat, 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY et prendra à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées n° B19/ B200/ B277/ ZD25/ ZE54/ ZE56 situées sur la commune de Sainte-Reine.
- approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus pour un montant global de 4560 € net vendeur.
- approuve le choix de la commune de se faire représenter par l'office notarial « CAPERENNE », notaires associés : 104 rue du Potat, 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY et prendra à sa charge les frais de notaire.
- autorise le maire à signer tous les documents notamment l'acte de vente relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées n° B19/ B200/ B277/ ZD25/ ZE54/ ZE56

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 31 mars 2023

Le Maire
Philippe FERRARI

